

# Pour un syndicalisme offensif, porteur d'espoir et moteur de progrès social

R A P P O R T E U R S

Marylène Cahouet, Odile Cordelier, Roland Hubert, Matthieu Leiritz,  
Jean-Jacques Mornettas, Nicolas Morvan, Daniel Robin, Frédérique Rolet



## I. INTRODUCTION

**1.1.** La poursuite de politiques fondées sur l'austérité et de réformes structurelles amoindrissant les droits, en particulier sociaux, ne permet pas à l'Europe de retrouver croissance et plein emploi. Même si plusieurs rapports soulignent le manque de prévision des coefficients multiplicateurs (conséquences de la baisse de consommation due à la contraction des salaires, d'où baisses des recettes publiques, d'où aggravation des déficits publics...), les grandes orientations de la politique de l'Union Européenne demeurent la priorité à la réduction des déficits en pesant sur les dépenses publiques, « l'allègement du coût du travail » conduisant à une spirale sans issue : diminution de la consommation, baisse des recettes publiques, aggravation des déficits publics et nouvelles mesures d'austérité ; la seule concession réside dans le rythme des mesures jugé trop rapide dans certains cas.

**1.2.** Le gouvernement Hollande s'inscrit dans le fil de ces politiques européennes ; en adoptant le TSCG, il s'est placé délibérément comme un relais des orientations de l'UE qui préconisent une réduction drastique des dépenses publiques, une réforme régressive des retraites prolongeant celle de ses prédécesseurs au gouvernement, des mesures favorables aux entreprises au nom de la compétitivité évoquée constamment (ANI, pacte de responsabilité).

**1.3.** Après quelques mesures telles l'abrogation du bouclier fiscal au début du quinquennat, la réforme fiscale promise n'a pas été mise en œuvre, éloignant toute perspective de répartition plus juste des richesses, on a assisté à des reculs constants devant différents groupes de pression en faveur des intérêts de la finance et du patronat tandis que la fiscalité directe et indirecte pesait davantage sur les classes populaires et moyennes.

**1.4.** Ces choix, contribuant à la persistance d'un chômage de masse, à une inquiétude généralisée vis-à-vis des suppressions d'emplois et à l'accumulation des reculs sociaux, ont favorisé la montée des communautarismes et de l'extrême droite, le développement de l'individualisme et le repli sur soi. Un discours anti-impôt, anti-État s'est développé, des mouvements de révolte ont éclaté, peu ou mal encadrés par les organisations syndicales, agrégeant des forces aux intérêts divergents. Travaillant la pâte d'un discours souverainiste, anti-Europe, anti-euro, ayant soin de chercher à gommer les aspects les plus sinistres de ses thèses, le Front National cherche à toucher des pans entiers de la population réussissant à développer son implantation comme l'attestent les élections municipales.

**1.5.** Dans ce contexte, le syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste a un rôle décisif à jouer pour penser des évolutions de notre

modèle social qui préservent les acquis et assurent de nouvelles protections aux salariés et retraités, développent les solidarités. Cela suppose un important travail pour convaincre de la crédibilité d'alternatives, économiques, sociales et écologiques, pour contribuer à la construction d'un rapport de forces permettant l'obtention d'améliorations sur les salaires et les conditions de travail.

**1.6.** Or, les premiers effets de la loi de 2008 instaurant de nouvelles règles de représentativité a produit des effets, dont on ne peut pas encore mesurer l'importance, dans les entreprises mais n'ont pas changé la liste des organisations représentatives ; l'agglomération des résultats dans le privé a donné une légère majorité à un ensemble de confédérations adeptes d'un syndicalisme d'accompagnement même s'il n'est pas majoritaire en nombre de voix.

**1.7.** L'insistance mise par le nouveau gouvernement sur le « dialogue social »



lui a permis de mettre en place des réformes amoindrisant les droits des salariés en s'appuyant sur les organisations qui ont choisi de développer leur stratégie d'accompagnement de la politique gouvernementale. Le paysage syndical de ce fait plus que jamais est livré ce qui complique la construction de mobilisations puissantes.

Nous ne devons pas nous y résigner. Le syndicalisme de transformation sociale doit, au contraire, par les propositions qu'il porte, les débats qu'il doit initier, les actions qu'il construit, œuvrer à la construction des mouvements unitaires indispensables pour imposer d'autres choix politiques.

**1.8.** Dans ce cadre, la FSU doit se poser la question de son rôle dans l'élaboration de modalités aptes à élargir le front des luttes, reconstruire l'unité d'action la plus large et aller plus loin dans le mandat de l'unification. La réflexion doit se poursuivre conjointement sur les moyens de renforcer l'implantation de la fédération dans l'ensemble de la Fonction publique, de développer la syndicalisation dans les différents secteurs, enjeu qui vaut aussi pour le SNES-FSU.

## 2. L'AVENIR DE LA FSU

**2.1.** Pour le paysage syndical, l'année 2013 a été marquée par le nouveau décompte de la représentativité dans le privé avec l'application des nouvelles règles. Seules cinq organisations ont été reconnues représentatives (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC), en termes de décompte de représentativité la CFDT, la CGC et la CFTC représentant ensemble désormais 51,08 %. Le SNES-FSU dénonce le projet gouvernemental de suppression des élections prud'homales ainsi que sa volonté de procéder par ordonnance pour modifier sur ce point le code du travail. Le SNES-FSU considère qu'il s'agit d'un déni de démocratie qui aura pour conséquence d'écarter 5 millions d'électeurs de la désignation des juges prud'homaux.

**2.2.** Cela crée les conditions pour que des accords, comme celui concernant l'ANI de janvier 2013 ou le pacte de responsabilité, soient validés par la volonté de ces seules organisations syndicales qui pratiquent un syndicalisme d'accompagnement. Le dossier de l'ANI, la conférence sociale de l'été 2013, la réforme des retraites et le pacte de responsabilité ont montré que ces organisations entendaient bien collaborer étroitement au service de leur stratégie commune.

**2.3.** Cette situation est devenue redoutable en créant un clivage entre, d'un côté ces organisations majoritaires enga-

gées dans une stratégie d'accompagnement des politiques économiques et sociales actuelles, et de l'autre des organisations qui n'ont été que très rarement capables de construire des dynamiques unitaires (ANI, retraites, Fonction publique le 18 mars). En effet ces dernières, qui auraient la possibilité de faire contrepoids, ont fait jusqu'à présent la preuve de l'incapacité de construire des stratégies communes sur des dossiers pourtant essentiels, alors qu'au contraire elles devraient construire des dynamiques unitaires pour combattre l'actuelle politique économique et sociale dans le cadre d'un front contre l'austérité et construire des alternatives. Cette démarche est essentielle pour la construction et l'élargissement des mobilisations.

**2.4.** En prenant en compte les voix de l'ensemble des salariés (public plus privé), la CFDT, la CGC et la CFTC ne représentent que 38,4 %. Il y a donc aujourd'hui une véritable exigence à prendre en compte l'ensemble des secteurs dès lors qu'il s'agit de traiter des sujets qui concernent, de fait, l'ensemble des salariés dans le cadre de politiques moins cloisonnées qu'auparavant entre le public et le privé, certaines décisions prises pour le privé étant transposées assez systématiquement dans le public (retraites, protection sociale par exemple) et beaucoup de questions étant transversales (choix en termes de politique fiscale par exemple)... La force que représente la FSU ne peut être ignorée dans ces débats par les autres organisations syndicales et par le gouvernement.

Pour important qu'il soit, le secteur privé ne peut être la référence exclusive dans l'appréciation de la représentativité syndicale globale. Pour les questions qui concernent les salariés du public et du privé, la représentativité doit être fondée sur l'agrégation des résultats du secteur privé, ceux de la Fonction publique et de tous les établissements publics industriels et commerciaux. Il ne s'agit évidemment pas de donner un droit de regard aux organisations syndicales représentatives du secteur privé sur les questions concernant les fonctionnaires, mais de permettre à ceux-ci d'être représentés dans toutes les instances ou organismes consultatifs dans lesquels leurs droits économiques et sociaux sont organisés. Cela doit se faire en respectant le principe statutaire de la Fonction publique et les éléments spécifiques des droits et devoirs des fonctionnaires. La FSU doit mobiliser les organisations qui partagent notre point de vue parmi les organisations de fonctionnaires pour que la voix des 5 millions de salariés du public ne soit pas occultée.

**2.5.** Au-delà de ces enjeux c'est la nature de l'avenir de la FSU qui se pose. Les prochaines élections professionnelles seront déterminantes pour la FSU.

Dans l'Éducation nationale, le SNES et la FSU devront retrouver le nombre de voix dont ils disposaient avant le vote électronique. Chatel, et conforter ainsi leur majorité. Dans la Fonction publique de l'État, où la FSU doit retrouver la première place, il s'agit, en départageant FO, FSU, CGT, CFDT et UNSA qui sont actuellement dans un mouchoir de poche, de distinguer une orientation de lutte et de revendication qui permette de renouer avec une dynamique en faveur de la Fonction publique et de ses agents. Dans la Fonction publique territoriale, le SNES et la FSU doivent aider les syndicats de la FSU à être représentés dans le CSFPT pour y renforcer la même orientation que dans la FPE.

Si en dépit de la mobilisation de l'ensemble de la fédération, le champs de représentativité de la FSU ne devait pas s'élargir, le risque serait réel de voir la FSU se replier progressivement sur un champ comparable à celui de la FEN, ne lui donnant pas les moyens de peser sur les grands débats qui concernent tous les salariés. Le SNES-FSU s'inscrit dans une autre stratégie qui doit conduire à renforcer le syndicalisme que nous portons, contribuer à rassembler les salariés, augmenter le nombre de syndiqués ; à terme il considère pour cela que la FSU doit prendre part à une structure confédérale démocratique de transformation sociale, avec tous ceux qui partagent notre conception du syndicalisme.

**2.6.** La prochaine période doit permettre de construire des collaborations à tous les niveaux et d'élaborer une pensée syndicale et des revendications communes (groupes de travail permanents à l'image de ce qui commence à se construire avec la CGT, rencontres régulières entre délégations des instances délibératives nationales et locales, préparations communes aux séances des instances de dialogue social - CT, CESR, CHSCT -, organisations de formations syndicales communes, etc.), mais aussi d'œuvrer en commun à la construction d'initiatives et de mobilisation. Il s'agit de trouver les moyens de redonner de l'espoir aux salariés dans le mouvement syndical.

**2.7.** Il faut donc accélérer et approfondir ce qui a été fait ces dernières années et ces derniers mois en particulier avec la CGT et Solidaires, au niveau national car la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique est indispensable, mais aussi au niveau local pour que cette démarche engage tous les militants et plus largement les personnels, à l'opposé d'une démarche d'appareil. Cela implique une information et des échanges avec les syndiqués qui devront se formaliser et se généraliser en intégrant le bilan des élections professionnelles et donner lieu au début de l'an-

née 2016 à un bilan réalisé par le Conseil national.

Cela implique aussi d'approfondir les liens entre les syndicats de la FSU sur toute la période pour que cette réflexion avance et que l'objectif soit partagé au sein de la FSU.

**2.8.** Les prochaines élections professionnelles sont donc essentielles. Le SNES-FSU rappelle sa demande d'abandon du vote électronique et le retour du vote papier dans les établissements. Ces élections doivent permettre à la FSU de retrouver sa première place dans la Fonction publique de l'État, ce qui passe par un taux de participation dans l'Éducation nationale qui soit comparable à celui de 2008 et aux élections précédentes.

**2.9.** Au niveau local, là où des dynamiques unitaires ont été construites avec d'autres organisations syndicales et où il y a accord de tous les syndicats de la FSU concernés, il peut être envisagé l'élaboration de listes communes qui doivent être la concrétisation d'un travail syndical commun. C'est en particulier le cas dans la Fonction publique territoriale (collectivités territoriales, centres de gestion).

## 3. RETRAITES : LES SFR

**3.1.** Créées en 2007, les SFR, structures internes à la FSU, permettent la construction d'un syndicalisme retraités lié à celui des actifs avec une expression propre, la participation aux actions des UCR et le travail dans les CODERPA. Suite à la réforme du CODERPA et au projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, les syndicats de retraités, et en particulier la FSU à travers ses SFR, doivent être représentés dans les Conseils Départementaux de Solidarité pour l'Autonomie et au Haut Conseil de l'Âge au niveau national. Dans une grande majorité des départements, la participation des SFR aux intersyndicales est une réalité. Le SNES continue de réclamer la participation de la SFRN-FSU à l'intersyndicale UCR au plan national.

**3.2.** Les SFR, qui enrichissent le syndicalisme des retraités dans le SNES, se nourrissent de l'ancrage syndical. Au sein de la SFR, les syndiqués SNES agissent au niveau national et départemental en lien avec les instances de la FSU. Leur place au sein de la FSU et celle de leurs revendications doit demeurer une préoccupation de la fédération. Ils doivent, selon les modalités à définir, être systématiquement associés aux travaux des secteurs et des groupes de travail les concernant. Il y a nécessité de rencontres entre les retraités des différents syndicats nationaux ne possédant pas de sections de retraités.



© DR

**3.3.** Le travail commun actifs/retraités montre son efficacité à porter des revendications intergénérationnelles. Il est à développer.

**3.4.** Le congrès de Poitiers a acté des avancées qui doivent être effectives.

## 4. L'AVENIR DE LA FGR

**4.1.** Le SNES adhère à la FGR-FP, association créée en 1936 qui rassemble les retraités de la Fonction publique de l'État et est ouverte aux autres fonctions publiques. Elle est constituée des adhérents retraités de syndicats de la FSU, de l'UNSA, de Solidaires et de FO, et d'adhérents directs. Les militants du SNES participent à son animation à tous les niveaux et sont engagés dans ses débats internes et dans ses actions. C'est un outil original, unitaire, actif au sein du Pôle des retraités qu'il constitue avec des associations de La Poste, des Télécoms, de la police, de la gendarmerie, des officiers maritimes. Il est impératif de la défendre, de la maintenir et de la développer.

**4.2.** Le SNES entend continuer à s'y investir pleinement et y assumer ses responsabilités.

## 5. LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2014

**5.1.** Le SNES a deux objectifs : consolider son poids et progresser dans ses secteurs de responsabilité, et contribuer à atteindre les objectifs que la FSU s'est fixés dans la Fonction publique. Dans l'Éducation nationale, le score de la FSU dépend de la mobilisation des militants du SNES, du SNEP, du SNUEP et du SNUipp pour faire en sorte qu'aucune voix des personnels qui font partie de leur champ de syndicalisation et auprès desquels ils sont légitimes ne manquent à l'appel dans les établissements du premier et du second degré.

**5.2.** Les élections aux CAP et aux CCP, si elles ne représentent plus un outil de

calcul de la représentativité et de la distribution des droits et des moyens qui s'y rattachent, resteront essentielles pour l'avenir du second degré. Elles seront regardées pour vérifier si les conceptions que défend le SNES pour le second degré et plus largement pour l'organisation du système éducatif ont toujours l'adhésion des personnels. Par ailleurs, notre poids dans les CAP est un outil important de défense individuelle et collective des personnels, et donc un facteur de syndicalisation.

**5.3.** Dans toute la période qui s'est écoulée, la représentativité du SNES a permis de peser dans les discussions. C'est autour de cette question et autour de la conception du métier qui s'y rattache en articulation avec les conditions de travail et de rémunération, que se situent les enjeux essentiels de la campagne électorale.

**5.4.** Faire gagner le SNES, c'est faire gagner aussi la FSU. Dans notre secteur, il s'agit donc de faire voter SNES et faire que ce vote déclenche systématiquement un vote FSU aux élections aux CT à travers la cohérence de la démarche syndicale et revendicative du SNES et de la FSU. Même si aucune rupture entre les deux votes n'a été constatée lors du dernier scrutin, une meilleure articulation entre la campagne SNES et la campagne FSU, une meilleure association visuelle des sigles SNES et FSU est nécessaire, ne laissant aucun doute sur le lien entre la FSU et le SNES et sur l'implication du SNES dans ce qu'est la FSU. La tâche des militants dans les établissements scolaires doit être facilitée par une communication claire, précise et actualisée des positions du SNES et de la FSU, notamment sur les sujets évoqués par les médias.

**5.5.** On veillera tout particulièrement aux votes des non-titulaires qui, compte tenu de leur nombre et d'une participation certainement en hausse, pèsera fortement sur les résultats aux CT. Pour cela, il est important de sensibiliser les S1 aux votes des AED, à leur situation sociale et scolaire, à leurs conditions de

travail, difficile dans certains établissements où ils sont trop peu nombreux pour assumer toutes les tâches qui leur incombent. Des moyens doivent être dégagés pour que se constituent dès la rentrée des équipes militantes d'AED formées à l'intervention syndicale et capables d'initier le dialogue dans les établissements.

**5.6.** Il s'agira aussi d'aider partout où c'est possible la FSU et ses syndicats nationaux. C'est en particulier le cas dans la Fonction publique territoriale pour la recherche de candidats, pour la diffusion des outils de campagne, pour l'animation de réunions ouvertes à l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements scolaires, pour la participation des personnels aux élections, en particulier en direction des personnels travaillant dans les établissements scolaires. Le nombre de militants du SNES et la présence du SNES dans la masse des établissements du second degré sont un avantage important que nous devons pleinement utiliser avant et pendant le scrutin.

## 6. LE SNES DANS LE DÉBAT PUBLIC

**6.1.** L'alternance politique issue des élections présidentielle et législatives de 2012 place le syndicalisme dans un contexte nouveau qui n'entrave pas notre liberté d'analyse critique et notre organisation des luttes. Le SNES, dans la continuité de ses mandats du congrès de Reims, en toute indépendance syndicale doit poursuivre sa réflexion sur sa place et son rôle dans la communauté éducative et plus largement dans la société. Il s'agit donc de repérer les formes et modalités de ses interventions dans le débat public, de développer les opportunités de porter son projet de transformation sociale et son projet pour le système éducatif et ses personnels auprès des partis politiques, des élus nationaux et locaux, du mouvement associatif et, bien entendu, du gouvernement afin de peser et d'être en mesure de mettre au cœur du débat la question de l'action et de la mobilisation des collègues. Cette démarche participe à la construction du rapport de force nécessaire.

**6.2.** Il doit, dans ce sens, intensifier son travail engagé depuis quelques années : interpellations, organisation de débats, initiatives publiques, campagnes d'opinion..., mais aussi rencontres régulières, y compris en dehors des campagnes électorales.

**6.3.** Il s'agit, en portant les revendications et exigences des personnels, et dans une indépendance scrupuleuse, de peser dans la réflexion des organisa-

tions politiques en tant qu'organisation syndicale majoritaire du second degré qui, à ce titre, porte les aspirations et exigences des personnels.

Ce travail de conviction peut s'articuler autour de cinq axes :

- **6.3.1.** Les relations avec les personnels, et en particulier avec les syndiqués et les militants. La formation syndicale organisée au plus près des collègues et des S1, la construction, avec les collègues, de nos analyses et propositions et leur diffusion, mais aussi la mise en place de dispositifs permettant l'expression des personnels et le renforcement de nos réseaux de S1, doivent permettre une plus large appropriation de nos revendications, indispensable pour mener des actions majoritaires.

- **6.3.2.** Le SNES doit s'adresser plus systématiquement aux usagers du second degré (parents, lycéens) et plus largement à l'opinion, pour contrebalancer le discours officiel et mieux faire connaître les problèmes réels et leurs causes, afin de trouver des alliés pour des mobilisations majoritaires.

- **6.3.3.** Le travail avec les associations ou collectifs du champ de l'éducation (de parents d'élèves, des lycéens, mouvements pédagogiques...) ou qui mènent des combats avec nous sur le plan social, de la défense des droits ou des libertés publiques. À ce titre la participation du SNES à la démarche d'ATD Quart-Monde doit être poursuivie dans le cadre de notre lutte contre les inégalités sociales à l'École.

- **6.3.4.** La réflexion sur les alternatives possibles avec les intellectuels et les chercheurs... Elle est indispensable pour démontrer la crédibilité d'alternatives à partir de la déconstruction des schémas stéréotypés qui structurent trop souvent le débat public, tant sur le plan éducatif (autonomie, rigidité et obsolescence des statuts, rapprochement structurel école/collège, développement de l'apprentissage, inefficacité du service public d'orientation...), que sur celui de la Fonction publique (ouverture à la concurrence, et ouverture au privé de missions relevant aujourd'hui de l'État ou plus largement du service public, privilèges des fonctionnaires...) ou sur le plan économique et environnemental (caractère inéluctable de la rigueur, réduction des dépenses de l'État, discours sur la dette, utilisation des ressources et présentation de l'environnement...).

- **6.3.5.** Le rapport avec les médias, avec l'objectif de donner, aux échelons national et local, une plus grande visibilité dans l'opinion publique du SNES, de ses revendications et de sa repré-



sentativité et, en particulier, faire encore plus apparaître le SNES comme incontournable dans le débat sur le second degré. Alors que certaines de nos luttes peuvent rencontrer une forme d'indifférence, voire parfois d'hostilité des médias, il est nécessaire de former à plus grande échelle les militants à la communication et à ses techniques. Le SNES-FSU doit également, notamment dans ses publications, refaire de la question de l'information une question politique et syndicale et proposer une réflexion critique sur les médias, en mettant notamment en évidence les logiques économiques et sociales qui peuvent les gouverner.

**6.4.** Une telle démarche doit reposer sur la transparence, le souci intransigeant de l'indépendance syndicale, le respect des prérogatives de chacun des partenaires ou interlocuteurs.

**6.5.** Le SNES doit investir toutes les instances dans lesquelles la parole syndicale peut permettre d'améliorer les conditions d'emploi et de service des personnels. À ce titre, son engagement, avec la FSU, dans les CHSCT et les commissions d'action sociale doit être mieux articulé avec l'activité militante à tous les niveaux du syndicat, dans le respect du champ d'intervention de ces comités et de leur fonctionnement.

Les nouveaux droits obtenus par la mise en place des CHSCT ont débouché sur des formations de militants qu'il faut amplifier afin d'optimiser ces outils précieux pour la réflexion et l'action en faveur de l'amélioration des conditions de travail. Cela nécessite des synergies nouvelles entre l'action fédérale et celle des syndicats nationaux, au niveau départemental, académique et national. Une mise en commun du travail de chaque académie et département devra être mise en place de façon volontariste par la FSU à ces différents niveaux et des moyens internes à la FSU devront être y être consacrés. La mise en place d'un espace dédié sur le site du SNES, avec renvoi au site FSU dont un objectif pourrait être la mise en commun du travail des CHSCT.

## 7. LE SNES : SYNDICALISME DE « RETRAITES »

**7.1.** Les enseignants du second degré, CPE, CO-Psy retraités font partie du champ de syndicalisation du SNES-FSU dans le prolongement de leur identité professionnelle et dans la logique commune des intérêts entre actifs et retraités. Pour préserver cette force, le SNES-FSU doit rester vigilant au moment où les collègues partent en retraite. Les retraités syndiqués au SNES sont des syndiqués à part entière et doivent pouvoir faire

profiter tous les adhérents de leur mémoire, de leur expérience, de leur implication et de leur disponibilité.

**7.2.** Le SNES porte des dossiers qui relèvent à la fois de la défense de la catégorie des retraités et de choix politiques, aux enjeux plus larges concernant l'ensemble des personnels comme la protection sociale, la fiscalité, les services publics et les discussions autour de la future loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.... Plus spécifiques sont les revendications autour du niveau des pensions. Le SNES dénonce le report de la date de revalorisation des pensions au 1<sup>er</sup> octobre et le mode de calcul de son montant qui accentue la baisse du pouvoir d'achat des retraités.

**7.3.** L'exigence est constante de ne pas isoler les retraités des actifs et de maintenir les solidarités. C'est une des raisons de notre opposition à la CASA qui rompt le pacte intergénérationnel.

**7.4.** Le syndicalisme retraités dans le SNES doit s'attacher plus particulièrement à travailler avec les actifs en direction des collègues en fin de carrière pour mieux anticiper et préparer en amont le départ à la retraite. Le passage à la retraite se construit par étapes, par un travail d'information personnalisé et par l'organisation de stages de préparation à la retraite. L'activité en direction des néo-retraités doit être développée pour mieux prendre en compte le passage à la retraite. Les années de retraite se construisent par étapes, le SNES doit être présent à chacune grâce aux S1, mais aussi dans une relation personnalisée.

**7.5.** *L'US Retraités* avec un numéro envoyé à tous les adhérents, « le mémo », les stages, les permanences sont des outils précieux à développer. La communication est à améliorer grâce notamment à une meilleure utilisation du site, l'envoi de mails spécifiques aux retraités quand il s'agit de sujets portés par la catégorie. Reste à réfléchir aussi aux moyens de mieux prendre en compte les demandes individuelles, condition indispensable pour fidéliser les retraités dans leur syndicats. Le congrès mandate les S1 de retraités pour définir comment le SNES peut répondre aux demandes individuelles des retraités (santé, protection sociale, perte d'autonomie...). Ces demandes devront être prises en charge par le secteur Emploi des S3 avec l'aide de militants retraités. Pour maintenir et resserrer le lien entre actifs et retraités, il faut une rubrique régulière « Retraités » dans l'US.

**7.6.** Le syndicalisme retraités pose la question de la place des retraités dans la société, des enjeux de la retraite, dans un projet de transformation sociale, retraite « période de temps et rémuné-



© DR

rations garanties », moment de « travail libre des retraités ».

**7.7.** L'engagement des retraités dans les structures syndicales et fédérales du SNES et de la SFR-FSU, la participation à l'activité de la FGR-FP, les rencontres avec les autres organisations de retraités à tous les niveaux, l'implication dans les Coderpa ou ARS... imposent un travail d'équipe et des adhérents en plus grand nombre. La campagne de syndicalisation doit être amplifiée.

## 8. LA COMMUNICATION DU SNES

**8.1.** Les outils de communication utilisés par le SNES sont nombreux, complémentaires, et répondent au double souci du SNES d'être au plus près de la profession, pour notamment animer les stages et les heures d'information syndicale, ainsi que d'être présent dans l'actualité médiatique :

- publications papier régulières ;
- suppléments catégoriels ;
- points sur des sujets d'actualités ;
- le site internet qui vient d'être refondé ;
- les réseaux sociaux...

**8.2.** Le SNES a cherché à rendre plus cohérent et plus performant l'ensemble de ces outils de communication : les renvois au site sont maintenant systématiques dans *L'US*, les réseaux sociaux mentionnent régulièrement les articles de *L'US* et les publications du SNES, ainsi que les nouveaux articles du site. Quant au nouveau site, il met davantage en avant les publications du SNES, ainsi que son activité sur les réseaux sociaux.

**8.3.** L'utilisation par les organisations syndicales des messageries professionnelles des personnels doit être rigoureusement réglementée par une charte nationale dans le respect des droits et libertés définie notamment par la CNIL, en évitant que les organisations syndicales disposent ou construisent des fichiers d'adresses électroniques des personnels. Des listes de diffusion doivent être organisées par le ministère pour

être utilisées par les seules organisations syndicales représentatives dans le champ auxquelles elles correspondent. En période électorale, les mêmes possibilités, dans les mêmes conditions, doivent être offertes aux organisations syndicales candidates.

**8.4.** Plusieurs enjeux s'imposent désormais :

- le SNES doit s'attacher à être encore plus réactif par rapport à l'actualité ;
- le SNES doit continuer à avoir le souci de sa visibilité dans les médias, notamment par l'utilisation des réseaux sociaux ;
- la complémentarité entre les différents supports de publication du SNES doit s'améliorer : en effet l'insuffisance de coordination entre S4, S3 et S2 peut conduire à une saturation des syndiqués ;
- si le S4 doit continuer à être réactif devant les demandes des S1, des S2 et des S3 en termes de matériels militants, il faut également poursuivre la réflexion pour aboutir à une plus grande mutualisation du matériel élaboré par les différents échelons du syndicat et qui peut passer par la mise en place d'une plateforme d'échange d'information et de matériel.

**8.5.** Dès lors se posent un certain nombre de questions :

**8.5.1.** La prochaine lettre électronique du SNES, qui est une publication à part entière, ne doit pas être réservée aux seuls adhérents. Elle pourra être téléchargeable sur le site du SNES dans l'espace public, au même titre que *L'US* aujourd'hui. Elle sera adressée à intervalles réguliers entre deux publications papier à tous les adhérents. La possibilité d'abonnement sur demande sera donnée aux non-syndiqués. Toutefois, un certain nombre d'informations pourront être réservées aux adhérents, notamment les informations personnelles (carrière, mutation...).

**8.5.2.** Devant la forte offensive contre le SNES de certaines organisations syndicales sur les réseaux sociaux, le SNES doit répondre de façon vigou-



reuse, cohérente et réfléchie, en évitant les polémiques inutiles.

• **8.5.3.** Le *Courrier de S1* est une publication absolument nécessaire et en particulier les numéros consacrés au CA et à la DHG sont indispensables. Sur les autres sujets, la forme peut être maintenue mais condensée, avec des renvois au site. Il reste un outil précieux pour les militants de S1 pour animer les HIS et pour construire la mobilisation : fiches thématiques, tracts et affiches...

• **8.5.4.** Les réseaux sociaux sont des outils du moment et de l'instantané, qui peuvent permettre une communication, une information sur une action à un instant t, pour lui donner une importance médiatique qu'il n'aurait pas eu sinon, ou pour coordonner des actions.

Il ne faut donc pas surestimer l'apport que peuvent avoir les réseaux sociaux dans le lien entre les sections académiques et les sections d'établissements, entre sections académiques et SNES-FSU national ; ce n'est pas un outil d'échange d'informations.

Et enfin, Twitter est davantage un outil à utiliser par le SNES national et les sections académiques en direction de l'extérieur, notamment la presse.

• **8.5.5.** La vidéo est un outil à investir, pour proposer sur le site, à nos adhérents et plus largement à la profession et aux médias, les analyses et les propositions du SNES-FSU.

• **8.5.6.** Les publications syndicales ne sont pas seulement un outil d'information visant à populariser le SNES et ses mandats. Les sujets d'actualité syndicale doivent rester au cœur de nos parutions, avec également des dossiers de fond concernant tout ce qui peut concerner la profession (protection sociale, fonction publique, dialogue social, système éducatif, droits et libertés...) ou abordant des sujets de société... La variété présentée par *L'US Mag* est à conserver, ainsi que l'alternance des deux formes de publications papier : un « mag » moins centré vers des sujets d'actualité, s'attachant à des sujets de fond, plus didactique (comme l'est la page « Rattrapage »), et des tabloïds plus espacés, au profit de la lettre électronique s'intercalant alors entre deux publications papiers.

## 9. LA FORMATION SYNDICALE

**9.1.** Axe majeur de notre syndicalisme, élaborée dans ses lignes de force au niveau national, discutée régulièrement dans ses instances nationales et académiques, la politique de formation se décline dans les sections académiques

selon des modalités adaptées, au plus près des besoins des équipes dans les établissements.

**9.2.** Enrichie par l'apport du réseau des correspondants dont le rôle doit s'étoffer (recensement des besoins locaux de formation, propositions de stages nationaux décentralisés par académie ou groupes d'académies, diffusion et mutualisation de schémas de stages, critique collective des formations proposées, repérage de ressources militantes, échange d'idées), elle est l'affaire de tous.

### 9.3. Quelles sont ses tâches principales ?

**9.3.1.** Il s'agit d'entretenir et d'améliorer la formation des équipes militantes nationales et locales : mise à jour des dossiers revendicatifs, réflexion collective préparatoire aux instances, acquisition d'une culture syndicale, action juridique, animation de grève, de réunion, rédaction de communiqués, d'articles, de publications, prise de parole en public qui n'est pas celle d'un enseignant dans son cours, connaissance du fonctionnement du système éducatif et du syndicat, etc. Un militant efficace est un militant formé et informé. La formation syndicale doit être largement ouverte afin d'amener au SNES-FSU des nouveaux syndiqués, de changer le regard sur le syndicalisme.

**9.3.2.** D'où plusieurs types de stages : approfondissement, formation de formateurs pour démultiplier moments et lieux de formations, stages ouverts, dans un souci de popularisation et de repérage de nouveaux militants.

**9.3.3.** Face au recul de syndicalisation et au renouvellement militant, la formation participe de la reconquête : pour créer du collectif, face aux démarches de syndicalisation souvent individuelles, chaque nouveau syndiqué pourrait être directement informé (courrier, stage nouveaux syndiqués...) pour présenter le syndicat, son histoire, ses revendications et pour détailler les opportunités de participation à la vie syndicale : stages de formation syndicale (généraliste ou non), réflexion sur les contenus, et le métier, prise en charge du S1, participation au CA... Chaque nouveau secrétaire de S1 se verra proposer un plan académique pluriannuel de formation à ses fonctions, avec support d'un kit aux S3 mis à disposition par le S4. Chaque adhérent se verra proposer un parcours de formation généraliste (connaissance du système éducatif, connaissance des carrières, fonctionnement du syndicat et de la fédération, paysage syndical, avec l'appui de la dimension historique). La formation syndicale vise à ce que dans les S1 les militants et les syndiqués puis-

sent faire vivre le SNES et ses mandats avec le souci constant d'un débat éclairé et informé avec la profession au plus près du terrain. Il est aussi nécessaire de développer des stages permettant de réfléchir à leurs pratiques professionnelles et aux conditions d'exercice du métier. Il s'agit ainsi d'être plus en prise avec les préoccupations et les attentes des collègues, et de construire une culture syndicale commune.

Ainsi seront renforcés notre attractivité et la fidélisation des nouveaux adhérents, et leur passage vers des responsabilités militantes. Cette démarche devra être mise en place dès la rentrée 2014.

**9.3.4.** Dans la perspective du nouvel outil syndical, la formation syndicale constitue l'un des lieux de rapprochement entre organisations – CGT, Solidaires et FSU notamment – résolues à dépasser un émiettement suicidaire. Le SNES développera les formations communes, y compris dans la FSU, avec participation d'intervenants des différentes organisations, offre de stages aux publics mélangés, échange de pratiques et de formateurs.

**9.4.** La formation syndicale, outil de renforcement d'un SNES renouvelé et adapté aux luttes à venir, doit faire l'objet, de la part des sections départementales, académiques et nationale, d'un investissement en moyens militants à la hauteur de ces ambitions.

## 10. SYNDICALISATION

**10.0.** La première raison de la syndicalisation est la conviction que le syndicat est utile collectivement et individuellement. Le SNES doit – outre sa présence indispensable au quotidien dans les établissements (vie du S1, heures d'info syndicale, réunions...) – être à l'initiative des luttes pour l'amélioration des conditions de travail des personnels.

**10.1.** Les adhésions au syndicat se caractérisent actuellement par :

- une évolution préoccupante du nombre d'adhérents sur le long terme parmi les personnels en activité et un affaiblissement régulier de la structuration syndicale de terrain jusqu'en 2012-2013 ;
- une diminution du nombre de syndiqués retraités qui ne cessait de croître depuis quinze ans ;
- une syndicalisation quasi inexistante chez les AED-AVS malgré le travail fait ;
- une syndicalisation des stagiaires qui se maintient ou progresse à plus d'un syndiqué sur trois ;
- une rupture de cette évolution cette année avec une augmentation des actifs syndiqués due à l'augmentation des stagiaires et au maintien de la syndicalisation des autres actifs.

**10.2.** La syndicalisation reste un enjeu majeur pour l'avenir du SNES.

La fidélisation de toutes les générations en est la clé avec l'adhésion de nouveaux syndiqués. Il n'y a généralement pas de corrélation entre le montant et l'acte d'adhésion, d'autant que le crédit d'impôt concerne tous les syndiqués et doit être mis en évidence. La cotisation représente 95 % des ressources financières du SNES et son montant doit être un juste équilibre entre l'évolution du point d'indice et celui du coût de la vie.

**10.3.** Les collectifs sur le travail expérimentés depuis la rentrée 2011 dans plusieurs sections académiques (Reims, Rennes, Orléans-Tours...) sont une nouvelle porte d'entrée vers une syndicalisation dans la durée ou le militantisme que le SNES doit investir davantage. Les collègues sont particulièrement sensibles à la capacité du SNES à s'emparer de la question du métier pour affronter l'institution sur ce terrain.

Le SNES doit mettre en avant la richesse de ses débats internes, facteur favorisant aussi la syndicalisation.

Il faut donner des informations aux néo-retraités sur la réalité du passage à la retraite et sur l'importance de rester syndiqué, et offrir à tous les retraités comme pour les actifs des services spécifiques.

**10.4.** Pour les AED-AVS, il faut repenser une campagne de syndicalisation offensive dont le vecteur est en premier lieu le S1.

Les problématiques et les attentes sont différentes entre ceux qui sont étudiants et ceux qui ne le sont pas.

La fragilisation du contrat d'AED, le recrutement par les chefs d'établissement et ses conséquences sur les conditions de travail entraînent un *turnover* important et des personnels qui sont marginalisés, n'ont pas un fort sentiment d'appartenance à l'Éducation nationale, et ne voient donc pas l'utilité de se syndiquer, surtout à un syndicat fortement identifié professionnellement. Une campagne axée sur la revendication d'un autre statut et d'un temps de travail compatible avec des études, un salaire revalorisé, est nécessaire.

Le plus difficile est de rentrer en contact avec les AED qui sont souvent oubliés par les S1 et les tournées de S2. Pour soutenir ces contacts, il faut continuer à développer un matériel spécifique sur les propositions du SNES. Il convient de mener campagne dès le mois d'avril, et une heure d'information pourrait être proposée en septembre (après la sortie des élèves), en commençant par les établissements comprenant une section syndicale, en les associant à la liste des candidats au CA.

Un matériel spécifique sur les AVS s'impose avec la même démarche en insis-



tant sur la professionnalisation et les contrats. Tous ces personnels doivent être ainsi amenés à participer aux réunions d'information syndicale et à l'activité du syndicat.

**10.5.** Les modes de paiement doivent être adaptés à ceux pratiqués par tous et prendre en compte ceux qui vont émerger les prochaines années.

Le lissage du paiement de la cotisation par la mensualisation correspond à un besoin qui n'est pas hors tradition syndicale et doit rester compatible avec la cotisation annuelle. Le renouvellement par tacite reconduction doit être popularisé et encouragé. C'est essentiel pour mieux fidéliser les syndiqués et libérer du temps militant.

**10.6.** Les responsables du S1 doivent pouvoir à tout moment connaître et suivre la syndicalisation de leur S1 et avoir les moyens de communiquer avec leurs adhérents. La formation à tous les niveaux doit intégrer cette dimension et populariser tous les outils qui peuvent faciliter l'acte d'adhésion autant pour le militant qui le propose que pour l'adhérent qui le concrétise.

Mais la syndicalisation repose avant tout sur le réseau de militants dans les S1 dont le rôle reste essentiel. La mise en place effective et urgente d'un observatoire de la vie syndicale, tel que décidé lors du congrès de Reims, est indispensable car il peut contribuer grandement à une réflexion de fond sur le pourquoi de notre état de syndicalisation.

## 11. RENFORCER LES RÉSEAUX DE S1 ET LES S2

**11.1.** Le SNES a toujours tiré sa force de sa capacité à être auprès des collègues, à construire avec eux ses revendications, à les accompagner et les soutenir dans leurs relations avec l'administration en général et leurs supérieurs hiérarchiques en particulier.

**11.2.1.** À ce titre, les S1 jouent un rôle primordial. Les politiques « managériales » à l'œuvre dans les établissements du second degré, en particulier à travers les pressions diverses et variées exercées par les chefs d'établissement, conduisent à une multiplication des conflits, souvent très durs, avec les chefs d'établissement. De plus en plus de syndiqués sont isolés dans les établissements. L'action des secrétaires de S1 est alors difficile. Cela nécessite de faciliter le travail des S1 et de comprendre ce qu'est le travail réel du syndicaliste dans un S1 : l'activité militante doit être au cœur de la réflexion syndicale. Les S1 ont besoin de pouvoir s'appuyer sur leurs sections départementale et académique. La baisse du nombre d'adhé-

rents et de militants, et l'augmentation de la charge de travail de ces derniers rendent indispensable une réflexion visant à adapter le fonctionnement interne du SNES-FSU à ses ressources militantes réelles et à la réalisation effective de ses mandats tels que celui sur la place des femmes, la syndicalisation, les relèves militantes...

Cela passe notamment par un fonctionnement plus efficace et moins chronophage des instances académiques et nationales (fréquence, organisation...). Le SNES-FSU s'engage à étudier ces pistes d'ici au prochain congrès.

**11.2.2.** Depuis plusieurs congrès le SNES a élaboré un ensemble de mandats pour faire vivre les S1. Force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs affichés et que le maillage des établissements demeure fragile et très inégal. Les mandats du congrès de Reims (paragraphe 3.4.1. et fin du paragraphe 3.4.2.) restent d'actualité. Si le S1 reste un échelon essentiel de la vie du SNES, il ne doit pas se replier sur les problématiques d'établissement dans une logique individualiste. S2 et S3 ne doivent pas seulement apporter un soutien aux S1 mais mener toutes les initiatives nécessaires pour que le S1 redevienne un lieu de débat et d'action sur les grands enjeux syndicaux, en lien avec l'ensemble du SNES. Le mandat qui prévoit notamment un temps de décharge pour les élus au CA doit être précisé et en particulier les conditions dans lesquelles il peut être mis en œuvre. Le SNES demande que les élus puissent disposer du temps

**11.3.1.** Ils doivent être complétés par un ensemble de mesures pour renforcer les S2 qui sont le premier échelon du contact des militants des établissements avec leur organisation syndicale. Le rôle des S2 dans la vie et l'action du SNES dans les départements doivent pouvoir s'articuler avec le travail fédéral et l'investissement du SNES dans les SD de la FSU. Pour ce faire, chaque S3 doit pouvoir créer une commission « vie des S1 » composée des S2 de l'académie et de quelques S1 « construits et expérimentés », et coordonnée par le S3. Il s'agit de créer un lieu d'échange afin d'établir un « bilan de santé » de l'activité syndicale dans les établissements, de permettre aux S2 d'échanger sur leur façon de fonctionner et de dynamiser leurs rôles vis-à-vis des S1, de réfléchir sur les outils et d'en élaborer de nouveaux pour parvenir, à terme, à l'objectif réaffirmé d'un S1 construit dans chaque établissement (ou à défaut, d'un relais SNES local ou départemental reconnu). Les mandats du § 3.4.1 du congrès de Reims donnent un certain nombre de pistes concrètes pour y parvenir. Chaque S3 décidera d'un ou plusieurs « correspondant(s) académique(s) relais » de cette commission.

**11.3.2.** Cela nécessite de disposer d'un temps militant suffisant, mais aussi d'une formation et d'un accès facile et rapide à l'information. Le mandat de Reims sur l'action juridique reste d'actualité, en effet, quand l'appui sur les textes et la mobilisation collective n'ont pas suffi à faire plier nos interlocuteurs, il faut savoir prendre nos responsabilités par une décision politique et introduire un recours si c'est syndicalement pertinent en raison du principe : « le plus de politique dans le droit et le moins de droit dans le politique ». Le groupe de travail S4/S3-S2, prévu par le congrès de Reims doit être mis en œuvre en y incluant les mêmes thématiques pour les S2 et celle de la syndicalisation. Il s'agit bien de donner au S2 les moyens de mettre en œuvre au plus près du terrain et en relation avec le S3, les décisions d'action ou de mener les débats avec la profession. Cela impose des décharges spécifiques pour les S2 pour assurer ce travail de liaison avec les S1 et de présence dans les établissements. À cet égard, il convient de faire un bilan des décharges spécifiques attribuées par le S4 aux S3 avec ces objectifs ces deux dernières années.

**11.3.3.** Le groupe de travail adopté au congrès de Reims et dénommé « observatoire de la vie syndicale » est activé dès le présent congrès. Initié par le S4, il est créé pour « impulser et mutualiser ». Sa mission fondamentale étant la suivante : œuvrer à l'amélioration de notre réseau militant.

Ses objectifs sont, entre autres, de :

- travailler à la définition et aux attentes d'un « délégué syndical d'établissement » et aux droits qui s'y rattachent ;
- recenser les expériences entre S2 d'une même académie et les pratiques S3-S2 ;
- impulser la mise en place dans chaque S3 d'une commission « vie des S1 » (cf. § 11.3.1.) ;
- favoriser les échanges et les analyses autour des divers fonctionnements de ces commissions, en établir des bilans réguliers, et en diffuser les expériences à tous les S3 et à tous les S2 ;
- développer et/ou faire connaître divers outils susceptibles de revitaliser les réseaux militants et les mettre à disposition des S3 et des S2 en lien avec le secteur communication du S4 ;
- proposer des pistes pour l'amélioration de la formation des secrétaires de S1 en développant (en complément des stages académiques et départementaux) des stages nationaux décentralisés ;
- encourager à participer davantage aux débats d'orientation des mandats du syndicat ;
- réunir régulièrement les correspondants académiques des commissions « vie des S1 » (cf. § 11.3.1) (à l'occasion par exemple des CN et/ou des CAN élar-

gies aux S3) pour faire le point sur nos avancées en matière de revitalisation de nos réseaux militants.

Cette politique nécessite des moyens syndicaux dont la dotation et la répartition, adoptées à la fin du § 3.4.2 de nos mandats du congrès de Reims restent d'actualité.

**11.3.4.** Par ailleurs, le SNES, syndicat majoritaire, doit continuer à refléter l'ensemble de la profession et assurer sans cesse les conditions de son renforcement ; le SNES se fixe comme objectif de poursuivre les efforts de renouvellement, de rajeunissement et de féminisation de sa structure militante, à tous les niveaux de l'organisation, avec le souci de bilans réguliers. Les mandats de Reims sur ce sujet restent d'actualité.

**11.3.5.** Le fonctionnement démocratique du SNES-FSU, en particulier le pluralisme, est une composante importante de la vie et de l'action syndicale. Il doit être expliqué aux nouveaux adhérents et l'expression du pluralisme doit être visible dans la presse syndicale.

## 12. AGIR À L'INTERNATIONAL

**12.1.** Les politiques néolibérales ont été mises en œuvre de manière accélérée dans de nombreux pays, notamment en Europe, sous la pression plus ou moins directe d'instances et organismes internationaux non démocratiques (FMI, BM, BCE, OCDE, Commission européenne ...). En raison de la division du mouvement syndical, en termes d'orientation, d'actions et d'objectifs, ces attaques n'ont pu être endiguées jusque-là.

**12.2.** Dans ce contexte, l'objectif de faire évoluer le syndicalisme international vers des dynamiques plus revendicatives et combatives reste d'actualité. Au niveau européen, il faut, par des pratiques de travail commun, dépasser la diversité des situations dans les différents pays, renforcer la solidarité et créer le rapport de forces qui permettra de contrer ces politiques d'austérité et anti-sociales.

La connaissance des situations subies par les collègues des autres pays d'Europe reste insuffisante : il faut informer davantage les syndiqués sur les réformes et les luttes. Il faut renforcer les solidarités, par exemple en proposant l'invitation de délégations étrangères lors des journées d'action.

Il faut peser en direction des instances européennes (Commission, Conseil...) et mondiales (FMI, Banque mondiale, UNESCO, OCDE). Le SNES doit réellesment s'engager afin que l'IE et le CSEE initient des actions en direction du FMI, de la BCE et de la Commission.

Le SNES-FSU doit jouer un rôle moteur pour essayer de peser davantage dans l'instance qu'est la commission syndicale consultative auprès de l'OCDE, et diffuser davantage les analyses de cette organisation.

**12.3.** C'est pour tenter de construire un mouvement européen capable de faire évoluer réellement le rapport de forces que le SNES a pris une part active, dès 2012, au développement de la composante syndicale du réseau Alter Sommet, avec notamment l'adhésion du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation). Sur la base du manifeste adopté en juin 2013 à Athènes, le réseau Alter Sommet cherche, à présent, à populariser ses propositions alternatives pour une autre Europe. Il bute pour l'instant sur le manque de mobilisation dans certains pays, et la difficulté à faire converger les luttes existantes. Il faut faire connaître le réseau Alter Summit et diffuser le manifeste auprès des syndiqués et dans la FSU, appuyer nos revendications sur ce manifeste pour montrer que des alternatives convergentes existent au niveau européen.

**12.4.** Le prochain Forum social mondial se déroulera à Tunis en 2015, comme en 2013. Le SNES, avec la FSU, doit participer à la préparation collective du FSM avec ses partenaires syndicaux et non-syndicaux, être à l'initiative

d'ateliers sur l'Éducation, les services publics. Le SNES-FSU doit prévoir un travail préparatoire avec des militants du SNES-FSU national et des militants académiques qui seraient intéressés, et envisager une délégation étoffée sur la base de ce travail préparatoire.

**12.5.** Au cours du dernier mandat, le SNES a poursuivi son activité internationale dans plusieurs directions : syndicalisme international (au sein de l'Internationale de l'éducation et du CSEE), altermondialisme, solidarité internationale, coopération.

Le SNES-FSU doit renforcer la formation de ses militants sur les questions internationales. À cette fin, les liens entre le secteur international et les autres sec-

teurs doivent être plus systématiques. La participation de militants de tous les secteurs du SNES-FSU national, comme de sections académiques, aux séminaires internationaux doit être renforcée. Les sections académiques pourraient établir des coopérations (échanges d'informations, popularisation de thématiques, aides concrètes, voyages de militants dans les deux sens) avec des sections régionales de syndicats dans d'autres pays, en particulier là où l'action syndicale n'est guère aisée : Palestine, Afrique, Asie, etc. Cela contribuerait au développement de solidarités internationales.

Les publications départementales ou académiques pourraient comporter une partie consacrée aux questions internationales.

**12.6.** Les demandes d'adhésion de la FSU à la CSI (Confédération syndicale internationale) et à la CES (Confédération européenne des syndicats) se heurtent à des obstacles importants. Tout doit être mis en œuvre pour que les demandes aboutissent, avec la volonté d'y porter la conception d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. La FSU ne peut pas rester en dehors du monde des organisations syndicales internationales.

L'absence d'affiliation internationale de la FSU continue de limiter son activité internationale aux questions altermondialistes au sein de réseaux (Forum social mondial, Alter Sommet, Blockupy, traité transatlantique...).

La diversité au sein de la CES constitue souvent un frein à des décisions d'actions. Les prises de position de la CES contre l'austérité, l'appel européen à l'action le 14 novembre 2012, vont dans le bon sens. Les propositions d'action restent toutefois insuffisantes. Ce qu'il nous faut construire, c'est un syndicalisme européen capable de coordonner les luttes existantes en Europe contre les plans d'austérité.

À cet égard, la journée européenne d'action et de manifestations du 4 avril 2014 constitue une initiative qu'il conviendra d'amplifier avec la perspective d'une grève unitaire au plan européen.



© DR

## SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le SNES-FSU considère la solidarité internationale comme un de ses domaines d'intervention importants. Il réaffirme son attachement à la paix et à la démocratie. Il exprime son soutien à l'ensemble des militant(e)s et des organisations qui luttent, partout dans le monde, pour les droits des travailleurs, en particulier pour le respect des droits fondamentaux d'expression, d'association, de manifestation et de grève, et apporte sa solidarité aux

peuples et organisations qui luttent partout dans le monde, pour la reconnaissance des droits les plus élémentaires : droit au travail, à une éducation publique de qualité, à la santé et à la dignité. Ces droits sont menacés en Afrique, en Amérique Latine comme en Europe, en Asie et aux États-Unis.

Le SNES dénonce les atteintes aux droits de l'Homme et les violations des droits syndicaux qui se multiplient dans de

nombreux pays. Le SNES avec l'Internationale de l'Éducation et le Comité Syndical Européen de l'Éducation (région Europe de l'IE) poursuivra son engagement dans les missions internationales de solidarité, associant d'autres forces syndicales comme la CSI, la CES et la Fédération syndicale européenne des services publics, ainsi que dans le cadre de l'altermondialisme et du réseau Alter Summit.

### 1. Pour une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien

Sur le plan international, 2012 a été marqué par la reconnaissance de l'État de Palestine par l'ONU le 29 novembre 2012 sur les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale. En 2013, l'UE a publié au Journal Officiel les « lignes directrices » qui suppriment tous les avantages finan-

ciers accordés aux activités israéliennes dans les colonies.

Pour autant, sur le terrain la situation ne cesse de se détériorer :

- la bande de Gaza, régulièrement soumise à des attaques, a été le théâtre d'un nouveau massacre en novembre 2012. Le blocus est maintenu tandis que

l'ouverture sur l'Égypte s'est refermée ;

- à Jérusalem-Est, l'expulsion des résidents palestiniens avec occupation de leurs appartements par des Israéliens ;
- dans la vallée du Jourdain, ce sont les bédouins qui sont victimes d'une campagne d'ex-

pulsion, leur maison détruite. Alors qu'il y avait 250 000 bédouins, il en reste moins de 50 000. Comment qualifier une telle politique ?

- partout en Cisjordanie, les expulsions se poursuivent et le « Mur » continue d'isoler, de morceler, de réduire ce qui reste de la Palestine.



Les Palestiniens subissent au-delà de la ségrégation, une entreprise de déstructuration de la société, d'éviction des territoires qui s'apparente à l'apartheid.

Le SNES s'engage dans des actions et des interventions pour aider le peuple palestinien, défendre ses droits et œuvre pour la paix :

- il participe à la campagne BDS pour un appel au boycott des produits des colonies, participe à la demande de sanctions contre l'État d'Israël, à savoir, la suspension de l'accord d'association UE/Israël votée par le Parlement Européen en 2012 ;
- il a rencontré, avec le CNPJDP, Laurent Fabius et appelé à manifester pour que la France vote pour l'admission de la Palestine à l'ONU... et s'est félicité du vote positif de la France ;
- il a participé au colloque sur les manuels scolaires sur « une

présentation objective du conflit israélo-palestinien » qui s'est tenu au Sénat ;

- au printemps dernier, il a organisé une mission en Palestine pour mettre en place une coopération avec le GUPT (syndicat des enseignants palestiniens) pour que le droit à la scolarisation des enfants palestiniens soit respecté.

Depuis juillet 2013, des négociations entre Palestiniens et Israéliens, sous l'égide des États-Unis, ont repris, mais l'État d'Israël n'acceptant ni la dernière décision de l'ONU ni celle de l'UE, celles-ci semblent compromises. Par ailleurs, il nous faut rester vigilants : ces négociations ne doivent pas être un moyen pour l'État d'Israël de gagner du temps, pour poursuivre sa politique du « fait accompli », du Mur aux nouvelles colonies, de réaffirmer ses exigences, à savoir, conserver des blocs de colonies, refuser le

droit au retour, faire accepter l'État d'Israël comme État juif.

L'ONU, en réaffirmant les frontières de l'État de Palestine, a réimposé des frontières à l'État d'Israël : c'est la ligne verte. Celle-ci précise à la fois le territoire et la capitale de chaque État. Ce n'est pas négociable.

Le SNES demande dans l'immédiat au gouvernement français :

- la reconnaissance pleine et entière de l'État de Palestine, avec échange d'ambassadeurs ;
- l'application des « lignes directrices » de l'UE ;
- l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie qui a pour fonction de criminaliser l'action non violente des « boycotteurs », et la fin des poursuites contre ceux-ci en assimilant leurs actions à des « actions de haine raciste relevant de la justice ».

Et simultanément, la France doit exiger avec l'UE et l'ONU :

- la levée du blocus de Gaza ;
- la destruction du mur ;
- l'arrêt de la colonisation et le démantèlement des colonies de Cisjordanie ;
- la libération des prisonniers politiques palestiniens.

La France doit soutenir les demandes palestiniennes d'adhésion aux agences de l'ONU et de signature des traités internationaux.

La résolution du conflit passe par la fin de l'occupation. L'ONU doit l'imposer par des sanctions à l'État d'Israël. Il y a urgence pour ne pas compromettre la viabilité de la solution à deux États indépendants. Enfin, en Israël aussi, il y a des sans-papiers. Le SNES apporte sa solidarité aux travailleurs d'Afrique de l'Est en Israël discriminés et victimes de mesures racistes.

## 2. Solidarité avec le peuple syrien

Le SNES, au sein de la FSU et avec la CGT et Solidaires, condamne avec force la répression menée de longue date par le régime de Bachar El Assad contre le peuple syrien.

En même temps, nombreux sont les acteurs du chaos causé depuis mars 2011, dont certains sont extérieurs à la Syrie elle-même. Face à cette tragédie, les Syriens ont besoin d'une aide humani-

taire internationale. Le SNES demande aux gouvernements et aux instances internationales de mettre en œuvre des plans d'actions afin d'aider les populations de façon directe, sans intervention militaire étrangère et hors de tout contrôle du régime actuel et de ses alliés.

Il réaffirme sa solidarité avec le peuple syrien qui aspire à un régime démocratique, au respect

des droits et des libertés publiques et qui doit affronter en même temps des groupes djihadistes. Il demande que les responsables des crimes contre l'humanité commis en Syrie, leurs complices et ceux qui les financent, répondent de leurs actes devant la justice internationale.

Il soutiendra l'émergence d'organisations syndicales indépendantes en Syrie.

Le SNES s'adresse solennellement au gouvernement pour que les soi-disant « capacités d'accueil » de réfugiés syriens soient revues à la hausse, et qu'un nombre significatif d'entre eux puisse être accueilli en France.

Enfin, il appelle les forces qui détiennent des otages en Syrie, en particulier les journalistes qui couvraient les événements, à les libérer.

## 3. Soutien aux peuples d'Afrique

Les opérations militaires conduites par les armées françaises en Afrique sont présentées comme destinées à lutter contre le terrorisme islamiste et aussi pour des raisons humanitaires ; on ne saurait pour autant négliger les intérêts économiques majeurs qu'un certain nombre d'entreprises détiennent dans ces pays, en particulier dans les ressources minières, ou espèrent y trouver. Cette situation est également liée à l'héritage de la Françafrique, aux compromissions nouées

depuis de longues années entre les gouvernements français et des dirigeants africains assez éloignés dans leur pratique politique des règles démocratiques en matière de loyauté électorale ou financière à l'égard de leurs peuples. L'instabilité politique est consubstantielle aux prodigieuses inégalités qui existent entre les peuples d'Afrique et leurs dirigeants, à une économie de marché inadaptée aux structures sociales de la plupart de ces pays, au maintien de rentes de situation

pour les anciens colonisateurs ou à l'intervention tout aussi prédatrice de nouvelles puissances. Le SNES réaffirme son soutien aux peuples et aux forces démocratiques qu'ils se sont données. Tous les pays concernés par les opérations en cours ont besoin en priorité d'assurer les conditions efficaces de ravitaillement alimentaire, les bases sanitaires, l'éducation généralisée et le développement de la maîtrise sociale de la connaissance.

C'est un préalable à toute refon-

dation durable d'institutions démocratiques.

Le SNES soutient les droits des militants syndicaux et des opposants, en particulier la libération des prisonniers politiques en Côte d'Ivoire et ailleurs.

Le SNES demande que l'ONU implique essentiellement dans le règlement des conflits en cours les états africains eux-mêmes et que l'aide au développement économique et culturel soit la principale motivation des interventions de la France en Afrique.

## 4. Droit à l'éducation en Haïti, le grand recul

Le président Martelly avait fait de l'éducation une de ses priorités dans son programme électoral en 2010. Dès 2011, il a lancé PSUGO,

un programme de financement d'écoles avec des fonds prélevés sur les transferts et les appels téléphoniques : en bref une taxation

de la diaspora pour financer l'enseignement privé sans contrôle de la qualité de l'enseignement, des contenus, de la formation des

maîtres. Aujourd'hui, ce programme dans sa troisième année a montré non seulement ses limites, mais aussi ses effets



pervers : 121 établissements scolaires sur les 500 financés sont en situation irrégulière flagrante pour détournement de fonds. Le système a alimenté la corruption et a fait reculer encore la qualité de l'enseignement en Haïti, déjà en grande difficulté...

Il a renforcé le poids de l'enseignement privé, y compris et surtout celui des écoles « borlette », ces écoles où enseignent des maîtres sans formation et parfois sans salaires. L'Unnoh (Union nationale des normiennes et normaliens haïtiens), a

qualifié ce projet de loi de « crime social ». Le SNES soutient les collègues haïtiens qui ont été de nombreuses fois dans l'action, grèves et manifestations, pour réclamer une politique ambitieuse en matière d'éducation. Il soutient

les syndicats haïtiens qui revendiquent un salaire minimum décent, une modernisation des centres scolaires, une formation des maîtres de qualité, la priorité donnée à l'enseignement public, et un contrôle strict de l'enseignement privé.

## MOTION RAPPORTEUR

### Libérez Marwan Barghouti

Depuis 11 ans, Marwan Barghouti est emprisonné, après 5 condamnations à la prison à perpétuité, sans compter une autre à 40 ans...

Marwan Barghouti, dirigeant du Fatah, s'est toujours prononcé pour une paix juste et durable, pour une Palestine pacifiée au coté de l'État israélien. Il est l'un des dirigeants les plus populaires de Palestine et c'est pour cela qu'il est emprisonné, c'est ainsi qu'il est devenu le « Nelson Mandela de la Palestine ». Ce sont les sanctions internationales, dont l'embargo, qui ont permis d'obte-

nir la libération de Nelson Mandela et la fin de l'apartheid en Afrique du Sud. Ce sont ces mêmes sanctions qui permettront d'obtenir la paix entre Palestiniens et Israéliens, et la libération de Marwan Barghouti. Nous n'attendons pas 27 ans comme cela fût nécessaire pour Nelson Mandela, 11 ans ça suffit. Une nouvelle campagne pour la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens et celle de Marwan Barghouti sera lancée en France le 11 avril. Le SNES y prendra toute sa place !

# Modifications statutaires

## adoptées par le Congrès national de Marseille (31 mars - 4 avril 2014)

Le congrès national du 31 mars au 4 avril à Marseille a adopté à la majorité requise les modifications statutaires suivantes :

modification du préambule, de l'article 8 (introduction du « conseil syndical académique ») et de l'article 16 (clarification des modalités de modification du Règlement intérieur). Il a ajouté un article 5 bis visant à favoriser la présence des femmes dans les instances.

### 1. Réécriture complète du préambule

Le SNES (Syndicat National des Enseignements de Second degré) a pour objet

- de défendre les intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs des personnels correspondant à son champ de syndicalisation ;
- de défendre, de développer, d'améliorer et de démocratiser le système éducatif public dans notre pays, en particulier le second degré, de défendre et promouvoir la laïcité.

Elle œuvre pour une école émancipatrice ayant pour but de former les futurs citoyens et permettant à chaque jeune d'accéder à une culture commune et une qualification qui lui ouvre, dans de bonnes conditions, l'accès à la vie sociale et professionnelle. Le SNES est un syndicat de transformation sociale.

En particulier parce que la mission des personnels qu'il syndique est éducative, la défense de la démocratie, la justice sociale, la laïcité, la lutte contre toute discrimination sont partie intégrante de sa démarche.

Il veille à associer les syndiqué-e-s à tous les aspects de la vie syndicale de

l'élaboration des revendications, aux prises de décisions et à l'appréciation des résultats, des réunions des instances syndicales élues à tous les niveaux au contrôle de ceux qu'ils mandatent ; il veille aussi à assurer la transparence des négociations. Il favorise une meilleure représentation des femmes dans toutes ses instances. Il respecte le pluralisme dans son fonctionnement.

Le SNES considère que l'intérêt des personnels qu'il regroupe implique l'établissement de liens permanents avec toutes les autres catégories de personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture, et de l'ensemble de la fonction publique. Il considère de même que la communauté d'intérêts entre tous les salarié-e-s implique son engagement pour favoriser les solidarités, l'unité de l'action syndicale et donc contribuer à l'unification du mouvement syndical.

C'est aussi avec cet objectif que le SNES a œuvré activement à la création de la FSU, fédération de syndicats nationaux, fédération pluraliste, démocratique, unitaire qui s'est, dès son congrès fondateur, engagée à contribuer à l'unification du mouvement syndical. Le SNES continue à œuvrer activement pour le développement de la FSU. L'adhésion au syndicat confère la qualité de membre de la fédération. Dans un monde en pleine mondialisation, il développe, au niveau international, les contacts avec les organisations syndicales des autres pays, en particulier dans le cadre des structures syndicales européennes et mondiales auxquelles lui ou la FSU adhère.

**2. Création d'un article 5bis**  
Soucieux de combattre les discrimina-

tions dont elles sont aujourd'hui victimes à l'échelle de la société et conscient de la féminisation importante du secteur de l'éducation, le syndicat s'attache à favoriser la présence des femmes en son sein pour tendre vers une représentation paritaire dans les instances du syndicat.

### 3. Modification de l'article 8

Ajouter à la fin du 2<sup>e</sup> alinéa (La commission administrative du S3 est élue pour deux ans par l'ensemble des syndiqués de l'académie) :  
« Lorsqu'elle est élargie aux représentants des S1, la CA académique prend le nom de « conseil syndical académique ». Pour être adoptés, les projets présentés doivent recueillir la majorité des suffrages des membres de la CA académique. »

### 4. Réécriture de l'article 16

Le Conseil national (CN) est constitué des membres titulaires ou suppléants de la CA nationale, d'un secrétaire académique par S3, d'un secrétaire départemental par S2.

Il se réunit en principe deux fois par an (une fois les années scolaires de congrès) et en session extraordinaire sur décision du BN ou de la CA nationale.

Le congrès ou la CA peut lui confier une mission d'étude.

Le Conseil national est habilité à délibérer, dans le respect des mandats de congrès et selon les modalités ci-après, des questions intéressant la vie, les positions et l'action du syndicat.

Dans les votes au CN, si un membre du CN le demande, les voix des membres de la CA sont comptées séparément ; dans ce cas pour être adoptée, la proposition doit recueillir la double

majorité des voix du CN et des membres de la CA.

Quand il délibère sur la modification du règlement intérieur ou sur les études dont il a été chargé :

- les projets de modification ou les thèmes à étudier doivent être transmis aux S1, S2 et S3 un mois à l'avance ;
- le vote a lieu obligatoirement selon les modalités de la double majorité définies au 5<sup>e</sup> alinéa du présent article ;
- le vote par mandat des délégations académiques (S3-S2) est de droit lorsqu'il est demandé par un des membres du Conseil national présent. Dans ce cas, il se substitue au vote des membres du CN. Le nombre des mandats attribués à chaque délégation académique est déterminé dans les conditions figurant dans l'article 18 des présents statuts. Les modalités de leur répartition sont pour chaque délégation académique de la compétence du règlement intérieur du S3.

### Observations

Aucune des autres modifications soumises au vote n'a recueilli la majorité qualifiée des deux tiers, ni même la majorité simple.

Cependant, l'écho trouvé par la modification statutaire proposée par la CA académique de Versailles relatif à la création d'un conseil syndical départemental, à l'image de la modification apportée à l'article 8, qui a recueilli en Pour plus de 40 % des votes exprimés, a entraîné l'engagement de la direction du SNES à trouver sur ce point une formule de synthèse qui sera soumise aux congrès académiques de 2016.